

CONDITIONS

ouées sans condition
les résidences
daires.

it habiter dans
e par l'Agence comme
s réaménagements
écessaires par
relles chaînes.

rvir à financer tout
x réalisés pour
é de réception des
nt le 17 décembre
nt être accordées
quement la réception
rogrammes.

LES AIDES ?

it réaliser les travaux
aire d'aide dans
de quatre mois,
il 2014.
être certifié
el antenniste et
iginal de la facture.

r le formulaire
e d'aide :
8 818
redi, de 8h00 à 19h00,
ocal.

[recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr)

Comment procéder à une recherche et mémorisation des chaînes ?



CAS
N°1

Vous avez un téléviseur TNT intégré

Si vous avez un téléviseur
à recherche automatique,
vous n'avez rien à faire.
Sinon, passez à l'étape 1.

CAS
N°2

Vous avez un téléviseur relié à un adaptateur TNT

Allumez l'adaptateur.
Utilisez ensuite la télécommande
de l'adaptateur.

ÉTAPE 1

Allumez le téléviseur et appuyez sur la touche
HOME ou MENU : un menu s'affiche sur l'écran

ÉTAPE 2

Sélectionnez « INSTALLATION ou « RÉGLAGE » ou « CONFIGURATION »
ou « RECHERCHE » ou « SET UP ». Si le menu propose « mise à jour »
ou « installation », optez pour « installation »

ÉTAPE 3

Sélectionnez « CONFIGURATION AUTO » ou « RECHERCHE AUTOMATIQUE »
de préférence à « RECHERCHE MANUELLE ». Attendez la fin de l'opération

ÉTAPE 4

Vérifiez la présence de l'ensemble des chaînes gratuites de la TNT

Pour plus de précisions, consultez les manuels de vos équipements.



**Les foyers recevant la télévision par le câble,
le satellite, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés.**



Agence Nationale des Fréquences

RÉCEPTION DE LA TNT :

Que faire en cas de difficultés pour recevoir la télévision ?

Six nouvelles chaînes gratuites de télévision
en haute définition (HD) ont été lancées
le 12 décembre 2012 et sont progressivement
déployées sur tout le territoire métropolitain.
Des modifications du réseau TNT sont
à prévoir avec l'arrivée de ces chaînes
le 17 décembre 2013 dans votre région.
Tout comme le déploiement de services
de 4^e génération en très haut débit mobile,
ces travaux sont susceptibles d'affecter la
réception des chaînes de télévision existantes.

L'Agence nationale des fréquences (ANFR),
établissement public de l'État, veille à la
bonne réception des signaux de la TNT,
conjointement avec le Conseil supérieur
de l'audiovisuel.

0 970 818 818

www.recevoirlatnt.fr

ANNONCÉES PAR L'ANFR

Il est important de noter que lorsque les téléviseurs ont une cause d'installation individuelle, le rôle consiste à :
- identifier l'origine des problèmes en faisant réaliser, par exemple, des mesures sur site par des techniciens des canaux de l'Agence ;
- être responsables des réparations pour les téléviseurs qui cessent de fonctionner, en demandant l'intervention de techniciens des téléviseurs pour remédier à la diffusion de la TNT depuis les émetteurs).

FACTEURS L'ANFR DES ACTIONS

Il est conseillé de placer un numéro de téléphone internet pour les téléviseurs concernés, ainsi que pour les réclamations.

17 décembre 2013 : l'arrivée des 6 nouvelles chaînes peut entraîner des modifications du réseau TNT

VOUS RECEVEZ LA TNT PAR L'ANTENNE-RÂTEAU : TROIS CONDITIONS POUR CAPTER LES NOUVELLES CHAÎNES

1. l'émetteur dont dépend le téléviseur diffuse les nouvelles chaînes à partir du 17 décembre 2013
2. le téléviseur et l'adaptateur TNT doivent être compatibles HD
3. en habitat collectif, l'installation doit être adaptée aux nouveaux canaux

Les six nouvelles chaînes seront numérotées de 20 à 25. Elles seront progressivement étendues à l'ensemble du territoire jusqu'en 2015.

Dans certaines zones, des programmes existants changeront de canal et il est possible qu'ils ne soient plus reçus.

LA NOUVELLE NUMÉROTATION DES CHAÎNES

À partir du 17 décembre 2013, certaines chaînes locales et quelques décrochages régionaux de France 3 seront renumérotés : il sera possible de les retrouver à partir du numéro 30. Quant aux chaînes payantes, elles seront numérotées au-delà de 40.

Pour retrouver tous les programmes ou bénéficier des nouvelles chaînes, effectuez une recherche et mémorisation des chaînes. Si vous ne captez plus les programmes existants malgré cette opération, des aides sont disponibles (voir page « Aides financières »).

LES NOUVELLES CHAÎNES

b7ter

Chérie
25

HD1

L'ÉQUIPE 21

RMC
DÉCOUVERTE HD24

25

L'arrivée de services de 4^e génération (4G) en téléphonie mobile peut perturber la réception de la TNT

Le passage au tout numérique de la TV a libéré des fréquences désormais réaffectées à la téléphonie mobile, pour déployer des services en très haut débit. La 4G permet des transferts de données beaucoup plus rapides que la 3G. Les premiers déploiements ont débuté en 2012.

POURQUOI L'ARRIVÉE DE LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G peut utiliser des fréquences très proches de celles de la TNT. De ce fait, certains amplificateurs dans l'installation de réception TV risquent d'interagir avec la 4G et de brouiller la TNT.

Des solutions pour y remédier ont été identifiées. Elles seront financées par les opérateurs mobiles.

LE RÔLE DE L'ANFR

L'Agence intervient en cas de perturbation de la TNT

Dans le cadre de sa mission de protection de la réception TV, l'ANFR met à disposition le 0 970 818 818 et le site www.recevoirlatnt.fr pour informer, recueillir les réclamations et suivre leur instruction.

L'Agence contrôle le respect des valeurs d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Les opérateurs mobiles adaptent leur réseau à l'arrivée de la 4G. Ils doivent obtenir l'autorisation préalable de l'ANFR pour toute modification ou nouvelle implantation d'antennes-relais.

